

**COMMUNE DE MARGENCEL**  
**Haute-Savoie**

-----  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 AVRIL 2018**

Le vingt-six du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, M. Franck BOUCHET, Mme Anne LEPIZZERA, Mme Anita DESUZINGE, M. Christian DETRAZ, Mme Valérie GAILLARD, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Bertrand JACQUET, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etaient absents excusés : M. Daniel BROUZE donne pouvoir à M. Jean-Pierre RAMBICUR,  
M. Didier RENAUD donne pouvoir à Mme Dominique JORDAN,  
Mme Séverine LATOUR donne pouvoir à Mme Anita DESUZINGE,  
M. Gérard BAUDET donne pouvoir à Mme Martine TETU,  
Mme Francine JACQUIER.

Secrétaire de séance : M. Bertrand JACQUET

Date de la convocation : le 19 avril 2018

**ORDRE DU JOUR :**

**I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 22 MARS 2018**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 mars 2018, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

**II. FINANCES**

**1. PROGRAMME DES TRAVAUX ONF**

M. Franck BOUCHET informe le Conseil Municipal de la réunion avec l'Office National des Forêts (ONF) pour le programme des travaux de cette année sur la Commune.

Comme chaque année, un programme d'actions est présenté. Cette année, c'est sur le secteur de l'Apralis que les travaux auront lieu. Il s'agit du dégagement d'un jeune peuplement ainsi que le nettoyage de la marre.

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, décide :**

- **de retenir le devis de l'ONF pour un montant de 2 026 € HT,**
- **autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.**

## 2. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE : TARIF 2019

M. le Maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les tarifs au mètre carré de la TLPE sont augmentés en proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année. Le tarif de référence pour l'année 2018 était de 15,50 €/m<sup>2</sup>.

Pour les communes de moins de 50 000 habitants, les tarifs maximaux applicables pour 2019 seraient donc les suivants :

### S'agissant des enseignes :

- Exonération des établissements dont la superficie cumulée est inférieure à 7 m<sup>2</sup> ;
- 15,70 €/m<sup>2</sup> lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 7 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> ;
- 31,40 €/m<sup>2</sup> lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m<sup>2</sup> ;
- 62,80 €/m<sup>2</sup> lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

### S'agissant des dispositifs publicitaires et des pré enseignes :

- 15,70 €/m<sup>2</sup> pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;
- 31,40 €/m<sup>2</sup> pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup> ;
- 47,10 €/m<sup>2</sup> pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;
- 94,20 €/m<sup>2</sup> pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs ci-dessus exposés, pour l'année 2019.**

## III. ORGANISATION DE LA SOIRÉE DU 13 JUILLET 2018

M. Bertrand JACQUET fait un point sur la soirée du 13 juillet prochain. Il propose au Conseil Municipal « l'Amicale des Donneurs de Sang de Margencel » pour tenir la buvette. Le montant des ventes des repas reviendra à l'association « La Virade de l'Espoir du Chablais ». La première réunion de préparation aura lieu dans 15 jours.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de maintenir le prix du repas à 6 €,**
- **de retenir « l'Amicale des Donneurs de Sang de Margencel » pour tenir la buvette,**
- **de retenir l'association « La Virade de l'Espoir du Chablais », a qui le montant de la vente des repas reviendra.**

M. Bertrand JACQUET rappelle au Conseil Municipal que la 30<sup>ème</sup> édition de la Tartencelloise aura lieu dimanche 6 mai 2018. C'est la dernière du Comité actuel de la Tartencelloise. Cette année, il a été proposé aux participants de se déguiser. Il propose au Conseil Municipal de composer le jury pour le concours de déguisement. Mme Dominique JORDAN, Mme Anita DESUZINGE, M. Jean-Pierre RAMBICUR et M. Franck BOUCHET se sont proposés et composeront ce jury.

M. Bertrand JACQUET rappelle également au Conseil Municipal que la 30<sup>ème</sup> virade de l'Espoir du Chablais aura lieu à Margencel, le 30 septembre 2018. Pour cette manifestation, plusieurs réunions de préparation ont été fixées. La première aura lieu le 28 mai prochain, à la salle des fêtes, à 20h, en présence des associations, des bénévoles, des membres du Conseil Municipal et des entreprises de la Commune. Deux autres réunions suivront les 28 juin 2018 et 4 septembre 2018.

Plusieurs projets sont en réflexion :

- l'Arche à Gojon propose en menu, un bœuf de 500 kg à la broche, accompagné d'une ratatouille et de semoule.
- l'équipe du marché a pour projet de réaliser un biscuit roulé de 30 mètres de long.

M. le Maire rappelle que Thonon Agglomération prend en charge la location du chapiteau, pour un montant de 6 500 €.

M. Christian DETRAZ informe le Conseil Municipal que pour la lutte contre la mucoviscidose, une pièce de théâtre se tiendra à l'auditorium du Collège, le 18 mai prochain. Des affiches vont être apposées sur les panneaux communaux.

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

##### **PROJETS DE TRAVAUX**

M. Bernard MASSOULIER rappelle au Conseil Municipal le programme pluriannuel des travaux du SYANE. Pour 2018, les travaux auront lieu au chef-lieu. Il y aura la reprise complète de l'éclairage et la suppression de 2 armoires électriques.

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal de la tenue de la réunion avec les riverains de la rue de la Résidence. Cette réunion avait pour but de présenter un projet de création de trottoir. Plusieurs enfants empruntent cette rue pour aller soit au collège, soit à l'arrêt de bus. Actuellement, elle n'est pas sécurisée et les camions circulent à vive allure.

M. Bernard MASSOULIER informe également le Conseil Municipal de problèmes de sécurité au niveau des arrêts de bus sur la route du Port de Sechex. Un arrêt de bus est situé sur la portion de route « hors agglomération ». Par conséquent, la limitation de vitesse est de 90 km/h, ce qui empêche la réalisation d'un passage piéton. Un courrier va être adressé au Département pour classer cette portion de route « en agglomération ». La vitesse sera donc limitée à 50 km/h et un passage piéton pourra être tracé. De plus, l'arrêt de bus situé en bas de la route n'est pas utilisé. Par conséquent, il va être remonté au niveau du nouveau lotissement. Les enfants seront donc ramassés et déposés du même côté de la route.

##### **GROUPE SCOLAIRE**

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal de la tenue de la réunion, lundi 30 avril prochain, en Mairie avec, en première partie, le SYANE pour la proposition de pose de cellules photovoltaïques en vue de l'agrandissement du groupe scolaire, puis en seconde partie, avec l'architecte et les bureaux d'études pour les matériaux qui seront utilisés. M. le Maire informe que le Préfet de Région a demandé des fouilles archéologiques et confier cette tâche à l'INRAP.

##### **BUDGET COMMUNAL - FISCALITÉS**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget primitif, les montants des contributions directes, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation globale de fonctionnement n'étaient pas encore communiqués. Le budget primitif avait été élaboré en fonction des montants perçus en 2017.

Les montants de 2018 ont été notifiés.

Les contributions directes, connaissent une hausse de 11 452 € par rapport à l'an dernier, soit un montant total de 627 305 €. La dotation de solidarité rurale connaît également une hausse de 2 052 € par rapport à l'an dernier, soit un montant de 25 308 €.

Par contre, la dotation globale de fonctionnement connaît encore une baisse (environ 11.79 %) par rapport à l'an dernier, soit un montant de 62 330 €. Depuis 2013, cette dotation ne fait que diminuer. En 5 ans, elle a connu une baisse totale de 115 524 €.

### **RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de deux jugements du Tribunal Administratif de Grenoble. Un premier jugement condamnant la Commune suite à deux recours sur deux permis de construire de 18 maisons à Zusinges. Un second jugement condamnant un tiers suite à un recours contre le Plan Local d'Urbanisme.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif par la SAS Christophe BRASIER qui exploitait précédemment la délégation de service public du restaurant du Redon. Maître MAJEROWICZ, de la société d'Avocats Droit Public Consultants, a été mandatée pour défendre la Commune.

### **BORNE BLEUE – ROUTE DE JOUVERNEX**

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que la borne bleue, sur la route de Jouvernex, est cassée. Elle est hors service pour environ 4 semaines. L'eau de cette borne est en accès libre, pour les agriculteurs et les habitants de la Commune. Or, plusieurs sociétés viennent se servir et l'endommagent. M. Franck BOUCHET va rencontrer les agriculteurs pour convenir d'un système à mettre en place, pour que les entreprises ne puissent plus y avoir accès, et que les administrés ne soient pas pénalisés.

### **RÉUNION AGRICULTURE**

M. Jonathan BLONDAZ-GERARD souhaite un compte-rendu de la réunion agriculture. M. Franck BOUCHET explique que lors de cette réunion, le programme des travaux de l'ONF a été abordé ainsi que l'exploitation des lots communaux. M. Jonathan BLONDAZ-GERARD demande s'il serait possible de mettre en place un cahier des charges à destination des agriculteurs exploitants. La commission agriculture va s'en charger.

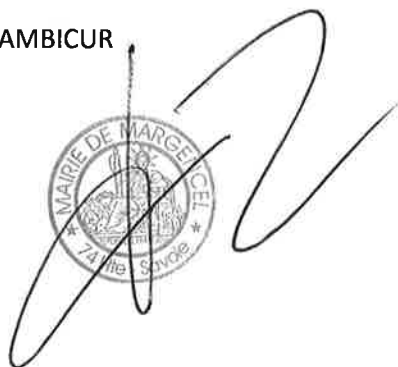
### **BIEF**

M. Christian DETRAZ informe le Conseil Municipal que la réfection du bief du Moulin Pinget est pratiquement terminée. La porte d'écoulement a été refaite pour permettre au bief de fonctionner à nouveau.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu les jeudi 24 mai 2018 et mercredi 27 juin 2018, à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
Jean-Pierre RAMBICUR

The image shows a circular official seal of the Municipality of Marge-à-Chêne, Haute-Savoie. The seal features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE DE MARGE-À-CHÊNE' and 'HAUTE-SAVOIE'. A large, stylized signature in black ink is written over the seal.